



# DEMANDE DE CARTE DE STATIONNEMENT

SECTEUR C / CLOÎTRE

SECTEUR E / ORMONT+ENSEIGNANTS

SECTEUR F / FONTAINE

SECTEUR SG / SOUS-GARE

SECTEUR HO / HÔPITAL

SECTEUR SA / SALINES

## 1. REQUÉRANT

Nom ..... Prénom ..... Date de naissance : ..... 19 .....

Si représentant de personne morale, raison sociale : .....

1860 AIGLE, rue et n° .....

☎ privé: 024 46 ..... ☎ mobile: 07 ..... ☎ prof : 0 .....

## 2. VÉHICULE (voiture de tourisme)

Plaques d'immatriculation VD .....

Marque .....

*Veillez joindre à votre demande une photocopie du permis de circulation.*

**Art. 79/1 de l'Ordonnance sur la signalisation routière :** Là où sont délimitées des cases de stationnement, les véhicules doivent stationner uniquement dans les limites de ces cases. Les cases de stationnement ne doivent être utilisées que par les véhicules des catégories pour lesquelles elles ont été dimensionnées ; la signalisation est régie par l'article 48.1, 1<sup>er</sup> alinéa. Il n'est en principe pas possible d'obtenir un macaron pour un/e camping-car, caravane, remorque ou camionnette.

**Art. 7 du Règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents sur la voie publique :** Peuvent bénéficier du stationnement privilégié les personnes inscrites auprès du Contrôle des habitants dont le logement principal se trouve dans la zone concernée, pour les automobiles légères immatriculées à leur nom, ainsi que les entreprises et les commerces établis le long des rues de la zone concernée, pour les automobiles légères immatriculées à leur nom et dont l'usage est indispensable à leur activité.

## 3. VALIDITÉ

1 année

12 mois = 200 fr.

..... mois

..... x 20 fr. = ..... fr.

Supplément pour macaron double face (en option) = 30 fr.

**PÉRIODE DE VALIDITÉ (mois/année) :** de ..... à .....

Je remplis pleinement les conditions énoncées dans l'article 7 du Règlement mentionné ci-dessus

Je ne remplis pas pleinement les conditions énoncées dans l'article 7 du Règlement mentionné ci-dessus. Je prends note que s'il m'est attribué, mon macaron peut m'être retiré à tout moment, sans préavis. De même, le renouvellement n'est pas garanti (vaut notamment pour tous les détenteurs de véhicules ne résidant pas à Aigle).

mon domicile principal se trouve à Aigle dans la zone demandée et la voiture est immatriculée à mon nom

le véhicule est immatriculé au nom de l'entreprise se trouvant dans la zone demandée.

**DATE :** .....

**SIGNATURE :** .....

Veillez envoyer votre demande à : Police d'Aigle -- stationnement, case postale 117, 1860 Aigle. En cas d'acceptation de la demande, le macaron est disponible après un jour ouvrable à la réception du poste de police.

Renseignements : ☎ 024 468 4117 Fax 024 468 4257 [www.aigle.ch/police](http://www.aigle.ch/police) - [police@aigle.ch](mailto:police@aigle.ch)

Le « Règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents sur la voie publique », ainsi que d'autres formulaires « Demande de cartes » sont disponibles sur internet ou à la réception du poste de police.

réservé à l'administration

### DÉCISION

Approuvé le ..... Par :

Refusé le ..... Motif :